

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantinople, un an, 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

DE LA NATIONALITÉ

des sociétés commerciales, industrielles et financières

Durant toute l'année 1917, les séances générales de la Société de Législation comparée ont été consacrées à l'étude de la nationalité des sociétés, et spécialement des sociétés composées en tout ou en partie de membres étrangers.

La discussion était ouverte par une communication de M. Ch. Lyon-Caen, de l'Institut, doyen honoraire de la faculté de droit de Paris. De savantes observations ont été présentées par MM. Landry, député; Rodolphe Rousseau, avocat à la cour d'appel; Henri Barrault; Pillet, professeur de droit; Legouez et Jouanny, membres de la chambre de commerce de Paris; Bricard, chef du contentieux de la Compagnie de Saint-Gobain, et Camille Jordan, ancien consul de France en Belgique.

Il est résulté de cet examen que la règle, d'après laquelle la nationalité des sociétés dépend de la fixation de leur siège social en tel ou tel pays ou du choix qui a été fait par leurs fondateurs du statut légal auquel elles devaient se conformer, est trop superficielle et ne saurait donner à l'intérieur national les garanties qu'il est en droit d'exiger.

D'après M. Camille Jordan, c'est une idée fautive que d'attribuer obligatoirement aux sociétés une nationalité déterminée. Cette nationalité, distincte de celle des associés et de celle des capitaux engagés dans l'affaire, n'est fondée que sur des critères arbitraires et, par suite, elle ne constitue qu'un masque trompeur. « La vérité, c'est que les sociétés commerciales, industrielles ou financières, et spécialement les sociétés constituées sous la forme anonyme, quelle que soit la loi qui a présidé à leur constitution, pouvant être composées d'individus de toutes nationalités et de capitaux de toutes provenances, n'ont pas de nationalité ».

Cette constatation n'empêchera pas d'exiger de toutes les sociétés qui fonctionnent en France qu'elles soient tenues de se conformer aux prescriptions des lois françaises; mais il doit être bien entendu que cette soumission aux lois du pays ne leur donne pas le droit de se qualifier de « françaises ». Elles devraient même, lorsqu'elles empruntent leur dénomination à une ville ou localité déterminée (par exemple le Crédit Lyonnais), ajouter à leur nom cette indication formelle « Société sans nationalité », de manière à ne pas induire le public en erreur.

Que si, pour l'exercice de telle ou telle industrie, comme l'exploitation d'une mine ou d'un réseau de chemins de fer, ou la création d'organes financiers desservant des intérêts proprement nationaux, il est nécessaire d'exiger des sociétés anonymes certaines garanties spéciales, M. Camille Jordan propose de prendre pour modèle le régime qui a été institué pour la Banque de France.

Aux termes de l'article 3 du décret du 15 janvier 1908, les actions de la Banque de France peuvent être acquises par n'importe qui; on n'écarte donc pas les capitaux étrangers. Mais l'article 14 de la loi du 24 germinal, an XI, dispose que « nul ne peut être membre de l'assemblée générale de la Banque s'il ne jouit des droits de citoyen français ». Et l'article 3 de la même loi, en spécifiant la forme exclusivement nominative des actions de la Banque de France, assure d'une façon efficace l'exécution de cette prescription.

Ainsi pourraient exceptionnellement se qualifier de française et prendre une dénomination tirée d'un lieu situé sur le territoire français, les sociétés qui rempliraient les conditions suivantes :

1. Siège social en France et constitution régulière d'après les lois françaises;

2. Participation exclusive à la direction et à l'administration de l'entreprise, ainsi qu'aux assemblées générales, de citoyens français porteurs d'actions nominatives. La propriété de ces actions et la nationalité de leurs propriétaires résulteraient d'une inscription dans un registre légal tenu au siège de la société.

Les membres du conseil d'administration seraient solidairement responsables, en cas de mention inexacte portée sur le registre; tout administrateur ou employé de la société qui laisserait effectuer une mention fautive de nationalité serait puni de peines sévères.

Les dites sociétés privilégiées pourraient émettre des actions au porteur, qui appartiendraient indifféremment à des Français ou à des étrangers; mais la possession de ces actions ne conférerait aucun droit à l'administration de la société et ne permettrait même pas de participer aux assemblées générales. En cas d'irrégularités frauduleuses de nature à fausser l'organisation de la société, constatées par l'autorité judiciaire, il serait procédé à la dissolution et à la liquidation de la société, sans préjudice de peines criminelles ou correctionnelles contre les administrateurs ou employés reconnus coupables de fraude ou de faute lourde.

Ainsi de sérieuses garanties seraient données à l'intérêt public, sans qu'il soit mis obstacle à l'apport des capitaux étrangers qui viendraient féconder le sol français.

« Je prends mon bien où je le trouve disais je ne sais plus qui.

Nous faisons comme lui en reproduisant cet article d'un confrère qui dit excellemment des choses qu'il faut ne jamais se lasser de dire ou de répéter pour qu'elles pénètrent là où il faut, et que le public soit prévenu quand il apporte son argent ou ses économies dans les vastes sucroirs que sont les établissements financiers cosmopolites genre Crédit Lyonnais, grand pompier de nos milliards pour les russes, milliards engloutis probablement et perdus à tout jamais avec le démembrement de ce pays immense qui promettait tant et a si peu tenu ses

promesses. Nous ne dirons pas comme le député Mouttet que c'est bien fait pour les porteurs : « Fallait pas qu'ils écoutent les boniments intéressés et ils ne se lamentaient pas aujourd'hui sur le sort de leurs capitaux », mais il ne faut pas que la leçon soit perdue et que notre gouvernement favorise comme il l'a fait l'éparpillement du bas de laine français pour la vaine gloire de passer pour les banquiers du monde; les tapeurs disaient les meilleures « poires » et combien ils avaient raison. »

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

La Chinoiserie de l'heure d'été

Dans le *Matin*, M. Charles Nordmann se glorifie pompeusement d'être l'inventeur de l'heure d'été, appliquée en plein hiver qui procurerait une économie de 500.000 tonnes de charbon!

Nous ne savons pas si l'économie résultant de cette avance de l'heure qui bouleverse nos habitudes procure réellement l'économie dont parle M. Charles Nordmann; mais si c'est là le but visé pendant la guerre, il faut espérer qu'on ne l'écouterait pas quand il demande que l'heure de l'Europe centrale survive aux hostilités et non pas l'été seulement d'un bout de l'année à l'autre.

C'est en quelque sorte l'hégémonie de l'heure de l'Allemagne qu'il demande pour notre pays!

Alors que les boches n'ont pu réussir à mettre notre pays sous leur botte et leur dépendance, en déchainant la plus horrible guerre que l'univers ait jamais vue, nous irions de gaité de cœur nous mettre sous sa dépendance horaire comme une simple Suisse de par la volonté de ses dirigeants de la Suisse allemande plus nombreux que leurs collègues des deux autres parties de la confédération. Merci du cadeau, bon pour nous malheureux habitants de Tunisie, Français de seconde zone, qui ne disposons ni de sénateurs, ni de députés pour faire entendre nos doléances, le cas échéant. Notre Résident Général fait bien ce qu'il peut, mais l'influence d'un parlementaire pèse quelquefois plus que celle du plus haut représentant de la France, vis-à-vis de collègues élevés au rang de ministre.

Pour en revenir à l'heure d'été qui est la notre ici, été comme hiver, l'économie serait plus grande encore si le gouvernement défendait par décret tout éclairage le matin, sauf les jours de brouillard, dans les bureaux, les magasins, les ateliers, autres que ceux travaillant pour la défense nationale, et prescrivait des sanctions sévères pour toute infraction.

En ce qui concerne la Tunisie, grâce soient rendues à tous ceux qui ont coopéré à nous écarter le renouvellement de la dure épreuve de l'an dernier :

Aux Chambres de Commerce de Tunis et de Bizerte et aux Chambres mixtes de Sousse et de Sfax.

Mais cela, n'a pas été sans peine, si nous en croyons un ami bien placé.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Il faut museler les bavards de parti-pris

Dans le public — tout le public — un sourd mécontentement gronde contre les intarissables bavards de la Chambre des députés qui interpellent à tout bout de champ au lieu de regarder l'ennemi qui jubile de nos querelles et attend patiemment l'heure propice de foncer sur nous avec toutes les forces ramassées sur le front russe.

Quelle catastrophe pour notre pauvre France si nous avions un moment de défaillance provoquée par l'attitude criminelle de quelques uns de cette Chambre dont les pouvoirs sont prêts d'expirer et qu'il faudrait et non la proroger sans immunité parlementaire comme nous le réclamions précédemment.

En présence d'une attitude aussi inqualifiable le ministère ne devrait pas hésiter une seconde et balayer tout le monde jusqu'à la victoire qui ne sera obtenue qu'à la condition d'empêcher tous ces bavards de parler.

La villa de M. Lutaud cambriolée
Les journaux de la Haute-Savoie annoncent que la villa de M. Lutaud, ancien gouverneur général de l'Algérie, à Mont-Saxonnet (Haute-Savoie), inhabitée en ce moment, a reçu la visite des cambrioleurs.

Ils se sont introduits à l'intérieur en faisant sauter le crochet d'un volet d'une porte vitrée et, après avoir brisé un carreau, ils ont fait jouer l'espagnolette.

Ils en voulaient sans doute à la cave, car la porte de celle-ci porte des traces visibles d'effraction, mais étant très solide, elle a résisté.

On ignore si des objets ont été volés. La gendarmerie recherche les coupables.

Les sujet : Tunisiens et Marocains en France

Par décision de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1918, les dispositions du décret du 2 avril 1917 sur la carte d'identité des étrangers ont été rendues applicables aux sujets Tunisiens et Marocains.

Ces étrangers devront, sans délai, s'adresser pour tous renseignements à MM. les maires, administrateurs ou commissaires de police de leur résidence.

Nous croyons savoir que cette mesure a dû être prise pour surveiller de plus près certains éléments de Tunisie peu recommandables et en refouler d'autres sur leur pays d'origine.

Deux visites importantes
Nous avons l'habitude dans la « Petite Tunisie » de dire franchement notre pensée sur les hommes et les choses sans nous préoccuper des conséquences de notre franchise. Cela nuit parfois, mais qu'importe puisque nous avons la satisfaction d'avoir fait notre devoir.

Nous avons eu cette semaine deux visites importantes : la première du général en chef des armées de l'Afrique du Nord, et la seconde de M. Cosnier, député de l'Indre, commissaire général de la production agricole de l'Afrique du Nord.

De celle-ci nous n'avons rien d'autre à dire que la tournée de l'honorable député ressemble à beaucoup d'autres et qu'elle ne produira aucun effet parce que beaucoup trop tardive pour cette année et trop hâtivement faite, du reste il y avait beau temps que toutes nos autorités locales à commencer par M. le Résident général avait dit la même chose et M. Cosnier aurait dû nous apporter la bonne nouvelle, qu'il ne sera plus fait appel à la main-d'œuvre agricole de l'Afrique du Nord, qui ne peut rien produire sans cet élément indispensable.

Puisque nous parlons de main-d'œuvre il est inouï de savoir que les services militaires ou civils emploient pour des besoins militaires une main-d'œuvre retribué fort cher alors qu'on pourrait occuper des auxiliaires ou des inaptes à raison de cinq sous par jour, puisque un grand nombre d'auxiliaires restent inoccupés ou occupés à des besognes insignifiantes.

De la seconde visite celle du général Nivelle, ancien généralissime, le moins que nous puissions dire c'est que nous avons trouvé la foule un peu trop réservée à son regard, car le général sans avoir l'éclat et la renommée du Maré-

FEUILLET DE FRANCE

Bravo, mon cher directeur, bravo pour votre lettre à notre cénéré grand Premier. Votre proposition de la suppression du privilège de l'immunité parlementaire est digne des temps héroïques de la Révolution. Si nous avions encore nos grands ancêtres de la Convention, nul doute qu'elle ne fût adoptée par acclamation. Mais notre Premier Ministre, qui connaît bien son parlement et ses contemporains, le Tigre, qui est moins cruel qu'on ne le dit, ne voudra pas infliger cette douleur à nos bons Q. M.

Ce n'est pas que je veuille douter de M. Clémenceau, loin de moi cette pensée, car, comme le vrai peuple de France, je considère que, par son passé tout de loyauté, d'honnêteté, de courage, de républicanisme, de patriotisme, notre actuel Premier Ministre est bien celui qui est le plus digne de mériter l'entière confiance du pays.

Son seul programme tient en un mot : « Vaincre » et ce mot-là la nation ne le reniera point. Le Parlement n'a donc plus qu'à le ratifier.

Parbleu, je n'ignore point que dans les endroits où l'on parle beaucoup et où l'on pense très peu et très mal, je risque fort de passer pour un esprit vieux-jeu. Peu me chaut; ces endroits-là ce n'est pas la Patrie. Je sais qu'en souriant on m'appellera jusqu'au boutiste et clémenciste mettant ainsi le comble à mes vœux. Qui ne serait fier, en effet, d'aussi saines épithètes?

Pour ma part, dois-je vous l'avouer, mon plus grand désir est de les mériter.

LUCIEN DANZEL
Dr en Pharmacie
Membre correspondant
de la Nation Serbe en France.

chal Joffre a tout de même à son actif de brillants états de service, des faits de guerre magnifiques et des actions qui font de lui un chef militaire de premier ordre. Ce n'est pas de sa faute si l'offensive de l'année dernière n'a pas réussi à son gré. M. Painlevé, ancien ministre de la guerre, peut en prendre sinon toute la responsabilité du moins une très large part pour n'avoir pas fait tout ce qu'il fallait vis-à-vis des traités.

Ce qu'ils vont faire en France !
De la spéculation à outrance sur tout et sur n'importe quoi quand ce n'est pas du *marlottage* de vol ou de recel de marchandises volées.

Il y a d'honnêtes exceptions. C'est incontestable et nous le reconnaissons volontiers, mais la plupart ne vont en France que pour se livrer à des trafics qui jettent malheureusement sur la Tunisie un mauvais renom, aussi nos autorités agirait-elles très sagement en tenant compte de la pénurie de vivres pour refuser impitoyablement toute autorisation de se rendre en France.

Un fait entre mille :
Le 19 novembre, M. Firmin Fouque, camionneur, chargeait le charretier André Barthélemy de transporter deux chargements de riz du môle 13 aux entrepôts de MM. Piazza et Rizzi. Barthélemy détourna le deuxième chargement, soit soixante et onze sacs de riz, et le vendit à MM. Jacques Cohen et Albert Haik. Après avoir livré les sacs de riz à l'entrepôt de ces négociants, rue de la Palud, il abandonna son attelage rue Fongate. Il toucha son argent des mains de M. A... D..., courtier, qui s'occupa de la vente et la revente de ce riz. Barthélemy disparut ensuite. On n'a pu l'arrêter depuis. Le tribunal correctionnel, présidé par M. Valensi, a eu à s'occuper de cette affaire. Il a prononcé les condamnations suivantes : André Barthélemy, par défaut, deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour; Jacques Cohen et Albert Haik, tous deux de Tunis, chacun à dix mois de prison; le courtier A... D... à huit mois de prison avec sursis, M. Maurice Haik a été acquitté.

Les braves
On annonce l'arrivée en permission du sous-lieutenant d'artillerie Victor Valensi, décoré de la croix de guerre, et de son cousin germain Raoul Valensi, fils de nos vieux amis Raymond et Eugène Valensi, et neveu de M. Joseph Valensi, directeur des services de la Municipalité de Tunis, qui ne comptent que des sympathies dans toute la Tunisie.

Du sergent Isaac, directeur de l'office du travail à la direction du commerce et de l'agriculture.

Nous adressons à tous ces vaillants permissionnaires nos sincères souhaits de bienvenue.

Nécrologie

Notre ami M. Gallini, vice-président de la Municipalité de Sousse, vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections ; sa mère, Mme veuve Gallini, est décédée à Vico (Corse), dimanche dernier, dans sa 84^e année.

Nous lui adressons toutes nos condoléances affectueuses.

La Cie Générale Transatlantique vient de faire une perte immense en la personne de son président M. Jules Charles-Roux, décédé des suites d'un refroidissement à l'âge de 77 ans.

M. Jules Charles-Roux originaire de Marseille était profondément attaché à sa ville natale et à sa belle Provence.

Il faisait partie des conseils d'administration du Canal de Suez, P.-L. M., Sté marseillaise de crédit, etc., etc.

Un bref coup de téléphone nous annonçait la semaine dernière la mort subite d'un vieil ami M. Murienne, professeur au Collège Sidi-ki, que nous avions assisté comme témoin lors de son mariage il y a une trentaine d'années. A vrai dire, notre pauvre ami était souffrant depuis plusieurs années, et la disparition de son fils aîné, dont on est sûr nouvelle depuis la bataille de la Marne n'avait fait qu'aggraver son état, il résistait au mal et faisait des efforts surhumains pour ne pas alarmer les siens qu'il chérissait de la plus tendre affection.

On se souvient qu'il y a quelques semaines nous parlions des démarches qu'il avait dû entreprendre à Bizerte pour faire résilier l'engagement contracté dans le légion étrangère par son second fils âgé de 15 ans et demi qui, pour partir, avait déclaré être sujet d'une nation neutre et avoir 20 ans.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un très grand concours d'amis parmi lesquels on remarquait un fort élément indigène attestant l'estime et la considération dont il jouissait dans toute la population.

Nous prions sa famille de croire à notre profonde affliction et d'agréer nos condoléances émues.

CHRONIQUE SOUSSIENNE

A l'occasion du passage à Sousse de M. le général Nivelles, commandant en chef les armées de l'Afrique du Nord, notre distingué maire avait organisé une brillante réception dans les salons de la Municipalité à laquelle participaient toutes les autorités civiles et militaires, françaises, indigènes et étrangères, qui avaient tenu à s'associer à la manifestation en faveur du général qui nous avait redonné Douaumont et enfoncé l'ennemi de Péronne à Craonne.

A son habitude, notre talentueux ami a prononcé un magistral discours plein de flamme patriotique qui a ému les assistants jusqu'aux larmes et fait passer dans tout l'auditoire un frisson d'orgueil et d'espérance dans la victoire finale des Alliés, puis il a remis une plaque en ver-

meil au général et à Si Abd El Djell Zaouche, le distingué et digne successeur de Si Béchir Sfar, caïd-gouverneur du Sahel.

C'est une bonne et reconfortante journée dont Sousse peut s'enorgueillir.

Heureuse ville que la nôtre d'avoir à sa tête un administrateur d'élite - doué d'un pareil don de parole !

Deux Méthodes

Nous n'avons pas l'intention de faire l'éloge des barbares qui croient encore non pas nous battre, et nous imposer la paix blanche qu'ils désirent, c'est-à-dire ni annexion de territoire, ni indemnité, pas même le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, mais nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de leur reconnaître une grande activité et une compréhension des affaires beaucoup plus développée que chez nous. Nous n'en voulons pour preuves que l'exploitation des minerais de fer du Calvados et des phosphates de Gafsa.

Pour beaucoup des nôtres, le Calvados n'était connu que pour son excellent vin, le minéral de fer était une plaisanterie, qui ne comptait pas et il fallait être atteint de folie pour songer à vouloir l'exploiter, c'était perdre son temps et son argent.

Est-ce que celui de Segré donnait des résultats ?

Un jour, un allemand passa par là... C'était Thyssen... Mais laissons parler le « Bulletin de la Section d'Informations » du G. Q. G. II^e du 27 janvier 1918 :

En Normandie, notamment, la Société des Hauts Fourneaux et Acieries de Caen était, avant la guerre, la manifestation tangible du danger qui résultait, pour notre métallurgie, de cette situation.

Dans les polémiques qu'a soulevées la pénétration économique allemande en France, peu de questions ont été aussi passionnément discutées que celle de la constitution de cette société, consécration définitive de la gloire du vieux Thyssen, le grand maître des forges de Ruhrort. La presse, les assemblées locales, le Parlement, le Gouvernement s'en occupèrent tour à tour, mais trop tard. Malgré sa francisation apparente, la société est allemande, et l'œuvre qu'elle a accomplie est considérable.

Avec ses 30 millions de capital, elle était en train de créer de toutes pièces le port de Diélette, près de Caen, d'approfondir le Canal de Caen à la mer, de façon à permettre l'approche des bateaux de 5 000 tonnes ; d'établir une voie ferrée d'exploitation d'une longueur de 30 kilomètres. Le programme prévoyait huit hauts fourneaux, produisant chacun 400 tonnes de fonte par jour, les laminoirs et aciéries produisant 250.000 tonnes par an, et deux mines appartenant à la Société n'étaient pas encore en exploitation.

L'entreprise dépassait donc, sous le rapport de ses ressources financières et

de ses capacités industrielles prévues les plus importants établissements métallurgiques français...

Pour les phosphates de Gafsa, les vieux tunisiens savent les difficultés qu'éprouva M. Pavillier, alors directeur général des Travaux publics, pour leur placement. Un jour, il eût la chance de trouver le groupement qui consentit à se charger de l'affaire, mais en compensation du chemin de fer à construire, il se fit consentir des avantages si énormes qu'on sentait l'anguille sous la roche, car aucun groupement français n'aurait osé demander ce qu'il exigea et... qu'on lui accorda.

Depuis on sait que derrière des suisses bon teint se cachaient les plus avisés des financiers d'Outre-Rhin qui ne songeaient qu'à la prospérité de leur pays.

Faut-il rappeler que l'Allemagne, avant la guerre, employait à elle seule plus d'engrais commerciaux que le reste de l'Europe réunie ? Aussi les rendements obtenus au delà du Rhin, dans toutes les branches de la production agricole, n'ont-ils cessé de s'accroître depuis vingt-cinq ans ; ils dépassent communément de 50 0/0 et même plus ceux que nous obtenons sur un sol plus fertile et avec un climat plus favorable.

Sachons que l'Allemagne a créé plus cinq mille centres agricoles où les petits cultivateurs, qui sont comme chez nous la grande majorité, apprennent à substituer aux procédés routiniers l'emploi des machines et des engrais. Elle possède 220 écoles professionnelles primaires et 4.600 écoles rurales du soir.

Il nous faut entrer dans cette voie. Puis, il y aurait lieu de s'inspirer de l'esprit de décentralisation le plus large et de faire fonctionner l'enseignement professionnel sous le contrôle des organisations locales directement intéressées. Il faudrait enfin créer des associations professionnelles groupant les cultivateurs dans le cadre restreint de la commune ou du canton : le Danemark a réalisé, grâce à ce genre d'associations, des progrès remarquables.

Il faudrait surtout en haut des hommes d'initiative et compétents là où il n'y a généralement que des incompétents pour ne pas dire des ignorants.

Ligue Anti-Austro-Allemand

Le Comité Directeur informe les membres de la Ligue que les cotisations annuelles portées à 2 fr. par l'Assemblée Générale vont être mises en recouvrement, ainsi que le renouvellement des diplômes pour l'année 1918.

Il prie en outre ceux qui auraient des communications intéressant l'action de la Ligue, de vouloir bien les adresser à son Président M. Pellet, Chambre de Commerce, 114, rue de Serbie.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 20 15 c. africain, 5 c. pour les biceps

Utilisez tous les Timbres de la Ligue Tunisienne A.A.A. excellente propagande pour la Tunisie

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte chaque cent net d'impôt — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Salil & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE, Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis.

Station Thermale de Korbous

La station de Korbous, sur le golfe de Tunis (saison du 1^{er} Janvier au 15 mai) permet aux habitués des stations de Vichy, d'Aix et de Contrexeville de faire leur cure cet hiver. Hôtels, villas, appartements, restaurant Cachir. Etablissement moderne masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous. Renseig., 4, Av. de Paris, TUNIS

A vendre : Collection presque complète de Fémina à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil Acousticon, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

BREVET TUNISIEN N° 1475

La Société Simplex Refininh Company, de Californie, U. S. A. propriétaire du Brevet Tunisien N° 1475, du 5 Mars 1916, pour procédés et appareil pour convertir les huiles pétrolières, brevet non exploité et ne pouvant encore être exploité par suite des circonstances actuelles, désire entrer en relation pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation plus tard du dit brevet.

Pour toutes offres ou renseignements s'adresser à Monsieur Raymond Valensi, Ingénieur-Counsel à Tunis, 20, Rue de Russie.

Maisons boches ou embochées

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Coffre-fort est-elle allemande ?

Adler, machines à écrire

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kouto d », des annonces avec la mention en caractères très apparents « Fabrication française », alors que les Usines Pintech, 97, rue Molière à Paris, sont la fabrique et dont les annonces, ont été séquestrées, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestrer ?

Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc.

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compteurs électriques Aron.

Odol, dentifrice de Dresde.

Pompe centrifuge Weise & Mousky de Halle-sur-Saale.

Suchard, à Loerach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches non teint.

Lampes Osram, Sirius.

Lumière Lux.

Typograph machine à composer.

Lait condensé, marque Condensed Milk.

Le Kaol, pour nettoyer les métaux.

Le Ruberoïd, pour toitures.

Miele, bijouterie-argenterie.

Filtres Berkefeld (Cie Française des).

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »



Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

(Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés)

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 0/0

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux

— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCESSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 104 et 59, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc. LIVRAISON A DOMICILE

LES CHAUSSURES « FAURE »

n'ont pas de rivales

ELEGANCE — SOLIDITÉ — BON MARCHÉ

MAISON FRANÇAISE FONDÉE EN 1887

TUNIS — 14, Rue d'Italie, — TUNIS

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

cei Servir régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. L. CARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lieuses - Râteaux - Fauchouses

Mac Cormick Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazra, 2

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger.

Spécialités françaises et étrangères.

Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

Une publication merveilleuse !!!

EN VENTE PARTOUT

Photographies en couleurs prises, parfois, sous le bombardement !

Verdun

Vaux, Douaumont, la Mort-Homme, la Cote 304, le Ravin de la Mort, etc.

PHOTOGRAPHIES DIRECTES EN COULEURS

et Texte de GERVAIS-COURTELLEMONT

Série en 4 Fascicules

qui paraîtront successivement les 1^{er} et 15 Octobre, 1^{er} et 15 Novembre

Le Fascicule 1 fr. 50

Dans chaque fascicule, 20 reproductions artistiques sur beau papier couché fait.

L'ÉDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE — PARIS 30, rue de Provence

Le plus bel ouvrage sur la Guerre !!!